



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 FÉVRIER 2011

Présents : Christian BURNIER, Maurice VIOUD, Philippe FOL, Gisèle MEYNET, Agnès HUYTON, Jean-Pierre VUICHARD, Stéphanie PETIT-MUHLEMATTER, Roger VESIN, François-Michel DREVET, Ludovic VUICHARD, Frédéric FOL.

Procurator(s) : Mme Béatrice FOL donne procuration à M. Christian BURNIER.

Excusés : Franck BURNET, Sophie TALLON, Jean-Louis VUICHARD.

Secrétaire de séance : Philippe FOL.

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

I. Assistance Technique fournie par l'Etat aux collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT)

Le Conseil Municipal **décide** de demander à bénéficier de l'ATESAT pour la mission de base dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat et de la voirie, et d'une mission complémentaire relative à la gestion du tableau de classement de la voirie.

Cette assistance fait l'objet d'une rémunération forfaitaire annuelle s'élevant pour la commune de Savigny à environ 190 €.

II. Indemnité de conseil du receveur municipal.

Le Conseil Municipal **décide** de demander le concours de Monsieur PEYTIER, nouveau Receveur Municipal à la trésorerie de Frangy, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. A ce titre l'Assemblée décide de lui accorder, à dater du 1^{er} septembre 2010, une indemnité de conseil à 50 % à 9 voix pour (C. BURNIER (*procurator*, 2 voix), S. PETIT-MUHLEMATTER, J-P VUICHARD, A. HUYTON, R. VESIN, M. VIOUD, Ph. FOL, L. VUICHARD) et à 3 voix pour accorder aucune indemnité (F-M DREVET, G MEYNET, F. FOL).

III. Personnel : Adhésion à un organisme d'action sociale.

Après une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une Action Sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les agents pourraient rencontrer, tout en contenant la

dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget, et après avoir approfondi l'offre du CNAS, Mme Gisèle MEYNET fait part à l'assemblée de l'existence du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales. Cet organisme de portée nationale propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...)

Afin de satisfaire aux obligations légales et de se doter d'un nouvel outil renforçant la reconnaissance des salariés et l'attractivité de la collectivité, le Conseil municipal décide de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1^{er} mars 2011, et autorise en conséquent M. le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS et de verser au CNAS une cotisation égale à 179 € par agent.

IV. SIVU Accueil de l'Enfance : modification des statuts.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la modification des statuts du SIVU « Accueil de l'Enfance » qui gère les structures d'accueil de la petite enfance.

Il donne lecture des articles concernés par la modification (article 2 et 3). Il est proposé notamment que le SIVU Accueil de l'Enfance ait pour objet d'assurer le fonctionnement et la gestion des structures d'accueil pour les jeunes enfants non encore scolarisés, âgé de 0 à 4 ans, et de réaliser les opérations de constructions et d'aménagement de ces structures. Enfin, le SIVU pourra se réunir en son siège (Viry) ou dans tout autre lieu situé dans son périmètre.

Le Conseil Municipal approuve cette modification de statuts.

V. Informations diverses

➤ **Restructuration et extension de la mairie.**

Monsieur le Maire présente le nouvel avant projet de la restructuration et extension de la mairie prenant en compte un certain nombre d'éléments figurant dans le livre blanc, notamment la suppression de l'escalier entre la salle citoyenne et l'accueil de la mairie, et l'agrandissement de la salle du conseil municipal pour permettre l'accueil du public.

M. le Maire présente ensuite le coût estimatif de ce projet qui s'élève à 895 000 € HT non compris les aménagements extérieurs, le remplacement de la couverture sur la salle communale, la rénovation de la salle communale et les terrassements généraux.

Après avoir effectué un tour de table, il ressort que la majorité des élus trouve le coût de ces travaux très élevé.

M. Philippe FOL est très déçu par les architectes qui, au moment de la consultation, s'étaient engagés pour un montant de travaux n'excédant pas 700 000 € HT.

Cependant, Mme Gisèle MEYNET rappelle que le projet ne concerne pas seulement les bureaux de la mairie, mais également la création d'espaces conviviaux avec l'aménagement de salles communales ouvertes aux associations et aux particuliers.

Enfin, il est précisé que le projet répond à des normes de développement durable et concerne un bâtiment emblématique de la commune.

Il convient également d'étudier le montant des subventions pouvant être accordées.

➤ **Compte-rendu de réunions de commissions.**

* **Commission Voirie**

M. Maurice VIOUD fait part des travaux qui vont être engagés sur les chemins de la commune suite à la réunion organisée avec les agriculteurs de la commune.

* **Carrefour RD7 x RD 47.**

Le Conseil Général a réalisé un projet d'aménagement du carrefour RD7/RD 47 à la sortie du Chef-lieu direction Les Chavannes-Chaumont.

Le Conseil Général propose la construction d'un îlot séparateur sur la voie non prioritaire et la mise en place d'un régime « stop » sur la RD 47. Le Conseil Municipal trouve que cet aménagement n'est pas

judicieux. La suppression de la priorité à droite, en effet, ne va faire qu'accroître la vitesse des véhicules sortant du Chef-lieu et rendre ainsi la sortie du chemin rural vers chez M. DUCRUET encore plus dangereuse. Le Conseil Municipal va demander au Département de mettre en place des panneaux de limitation à 70 km/h et des panneaux prévenant la sortie et traversée de troupeaux.

* **Commission Fleurissement / Décoration**

- **Rond-point de Murcier** : Le plan de l'Ours en 3D a été transmis à l'entreprise GESMIER. Afin de valoriser l'Ours, un éclairage adéquat sera installé.

- La Commission a rédigé à un cahier des charges relatif à la **consultation d'architectes paysagistes** pour l'aménagement des espaces verts de la future mairie.

- **Fleurissement** : le fleurissement de la commune manque d'homogénéité dans les différents hameaux. Il conviendrait dans un premier temps d'harmoniser tous les vasques et changer progressivement les bacs en plastiques existants.

➤ **Urbanisme.**

* Permis de construire VIZZAVONA Jean : Réhabilitation – Cessens

* Permis de construire FAVRE Jean-Marc : réhabilitation – Cortagy

* Permis de construire FOL Damien/ ROBERT Thibault : Construction mitoyenne – Les Chavannes

* Déclaration Préalable DOS SANTOS Nuno : abri voiture – Olliet

* Déclaration Préalable Indivision CARREL : création d'un lot pour construction – Les Chavannes

* Déclaration Préalable MORGAN Armand : clôture – Murcier

➤ **Intercommunalité.**

* **SIVU du Complexe sportif**

Le budget 2011 a été adopté, la participation des communes va légèrement augmenter.

* **MJC du Vuache :**

Une réunion a été organisée avec les maires des 9 communes adhérentes à la MJC. La MJC du Vuache est la 1^{ère} MJC de France en

proportion de nombre d'habitants et d'adhérents (2450 adhérents).

Cependant, la MJC, depuis 2 ans, présente un déficit qui risque de s'accroître puisque la MJC aimerait recruter une personne supplémentaire. Pour diminuer ce déficit, trois solutions sont proposées : soit augmenter les subventions (notamment la participation des communes) soit augmenter la cotisation des adhérents, soit diminuer le nombre d'activités. Une réflexion est en cours pour que certaines activités très déficitaires, notamment la culture, soient gérées indépendamment du budget MJC.

➤ ***Les Élections cantonales se dérouleront les 20 et 27 mars 2011.***

Le Maire,
Christian BURNIER.

